



## Tirage au sort juré d assises

-----  
Par belobois

bonjour ai reçu hier un courrier de la mairie m informant que j etais prétirée au sort pour etre juré d assises en 2025 suis retraitée 64 ans mais ne me sens pas capable d assumer car sous anxyolitiques pas de véhicule et sortir à 22h sans transport oups , je sais que ce n est qu un prétirage que puis je faire cdt flo

-----  
Par Isadore

Bonjour,

je sais que ce n est qu un prétirage  
Vous faites partie des gens tirés au sort pour être placé sur la liste des jurés d'assises. Vous êtes donc susceptible d'être tirée au sort pour siéger en cours d'assise.

Il est possible de demander une dispense, les coordonnées sont indiquées sur le courrier que vous avez reçu :  
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1044]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1044[/url]

Il va vous falloir une attestation médicale indiquant que le rôle de juré n'est pas compatible avec votre état de santé. Il faudra en outre fournir tous les autres justificatifs tels que l'ordonnance.

La demande de dispense doit être solidement argumentée.

pas de véhicule et sortir à 22h sans transport oups  
Vous pourrez logez à l'hôtel près du lieu d'hébergement, en demandant une indemnité de logement dont le montant devrait aussi couvrir les frais de taxi :  
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17783]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17783[/url]

-----  
Par belobois

merci le certificat doit etre envoye quand car pretirage cdt